



Baisse de salaire suite à nouveau poste

Par **Guijugo**, le **29/02/2020** à **09:02**

Bonjour,

J'ai signé un poste de chef produit avec mon employeur il y a maintenant un an . Le poste est basé en Bretagne et je réside dans l'Oise.

Pour des raisons personnelles, nous avons décidé, avec ma compagne, de ne pas aller en Bretagne. J'ai trouvé un accord avec mon employeur qui m a proposé un nouveau poste. Par contre, il veut baisser mon salaire. Est-ce légal ? En a-t'il le droit ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **29/02/2020** à **09:21**

Bonjour,

Vous dites "avoir trouvé un accord avec l'employeur", le salaire fait partie de cet accord. Si vous acceptez ce nouveau poste et son salaire, c'est, bien entendu, parfaitement légal.

Par **P.M.**, le **29/02/2020** à **15:51**

Bonjour,

Tout dépend déjà si ce niveau poste est de même niveau et échelon que le précédent car à travail égal, salaire égal...